

nombre total des enfants fréquentait les écoles, et, même dans les comtés cités ci-dessus, quelques écoles communes étaient fondées, sept dans celui de Madawaska, quarante-neuf dans celui de Kent, et vingt dans celui de Gloucester. Ces écoles, placées sous le contrôle spécial de commissaires, portent le nom d'écoles de district, et les enfants y suivent un cours de huit années qui forme "l'instruction élémentaire;" ces huit années accomplies, l'enfant, âgé de douze à quinze ans, entre dans un collège ou académie où il reçoit "l'instruction secondaire" pendant quatre autres années; enfin, il complète définitivement ses études à l'Université Provinciale où il passe trois ans de plus. Le département de l'éducation publique, qui préside à ce système, se divise en trois sections qui correspondent aux trois phases diverses par lesquelles on vient de voir passer l'élève avant de terminer ses études; ainsi, il y a la section de l'instruction élémentaire, celle de l'instruction secondaire, et, en troisième lieu, celle de l'instruction supérieure; enfin, le système tout entier se complète par l'institution d'une école normale où se forment les professeurs.

Les écoles, tant primaires que secondaires, sont placées sous le contrôle exclusif de l'état qui n'accorde de subventions qu'à elles seules; aucune instruction religieuse n'y est donnée, et les écoles dénominatlonnelles sont tenues de se sustenter elles-mêmes. C'est là l'éducation proprement dite *publique*, qui s'adresse à tous les enfants, quelle que soit leur croyance, et qui n'a d'autre objet que de faire des citoyens, seul rôle que puisse remplir l'état dans la société. C'est une erreur de croire que les deux catégories d'écoles communes et dénominatlonnelles se contrarient, sont en opposition réciproque: elles peuvent très-bien exister l'une à côté de l'autre, les premières ayant, comme leur nom l'indique, un objet général, et les dernières un objet spécial; rien n'empêche l'enfant de suivre même les deux écoles, chacune à son tour, comme cela se voit dans Ontario où une très-forte partie, peut-être même la majorité des enfants catholiques, assiste aux cours des écoles communes.

Nous disions plus haut que l'Angleterre faisait de grands pas vers la création d'une éducation réellement publique, c'est-à-dire affranchie de tout contrôle dénominatlonnel, et que c'était là le spectacle qu'offraient la plupart des pays éclairés. Les dernières nouvelles confirment notre assertion; la Chambre des Communes vient en effet d'adopter le bill de Lord Sandon, après un débat long et animé qui a présenté toutes les faces de la question. On peut résumer ce bill en quelques traits principaux qui en feront voir la portée et le caractère. Il établit en quelque sorte l'instruction obligatoire, sans clause directe, mais par un effet nécessaire de ses prescriptions; c'est ainsi qu'aucun enfant, âgé de moins de dix ans, n'aura le droit de travailler dans les établissements publics, ni ne pourra le faire après cet âge, pendant plusieurs années encore, à moins qu'il n'ait quelque connaissance de l'écriture et de l'arithmétique, ou ne produise un certificat d'assiduité à l'école pendant cinq ans. Dans les écoles qui reçoivent une subvention d'état, il n'y aura aucun exercice religieux, et nulle instruction religieuse ne sera donnée aux enfants des parents qui ne le désirent pas; du reste, l'enseignement religieux, quel qu'il soit, ne sera donné qu'en dehors des heures d'écoles. Voilà les dispositions que la presse

anglaise a été presque unanime à approuver et que nous tenions à faire connaître au lecteur, moins parce qu'elles viennent à l'appui de nos assertions que parce qu'elles confirment nos idées en matière d'éducation, idées basées sur l'examen de ce qui se passe dans les pays différents du nôtre, où la question de l'éducation suit une marche pour ainsi dire fatale, aboutissant partout au même résultat, la liberté absolue de l'enseignement, l'état ayant ses écoles à lui, les dénominatlonnelles diverses ayant les leurs; seulement, l'état n'accordant aucune subvention aux écoles non communes, qui ne sont pas sous son contrôle immédiat, et ne permettant aucun enseignement religieux dans les écoles autres que les écoles dénominatlonnelles ou confessionnelles.

### Sermon politique.

Un ami de notre feuille nous communique le sermon qu'on va lire plus bas. Il a été prononcé en chaire, dimanche, le 30 juillet dernier, par M. C. Poulin, curé de St. Dominique, dans le comté de Bagot. Voici à peu de choses près les paroles prononcées par M. Poulin :

J'ai appris, dans le cours de cette semaine, qu'un certain nombre de paroissiens avaient formé le complot de sortir de l'église, si je parlais encore de politique. Eh bien! je dois vous déclarer que ces menaces ne m'intimideront pas; je ferai mon devoir et ceux qui ne seront pas contents pourront sortir de l'église. Mais, je dois les avertir d'une chose: c'est qu'il est bien plus facile de sortir de l'Eglise que d'y rentrer. En sortant de l'Eglise on se trouve dans la voie large, et Notre Seigneur nous dit où conduit la voie large; au contraire, pour entrer dans l'église, c'est la voie étroite, la voie difficile, et vous savez, mes frères, où mène la voie étroite.

Ah! mes frères, nous sommes dans une époque où l'Eglise a beaucoup à lutter non seulement contre ses adversaires déclarés qui veulent à tout prix sa ruine, mais encore contre des gens qui se prétendent catholiques et traînent les prêtres devant les tribunaux! On veut fermer la bouche du prêtre, on ne veut pas qu'il parle de politique. Pourquoi cela, mes frères? parce qu'on a peur de la vérité. Et, remarquez bien que les hommes qui traînent ainsi les prêtres devant les tribunaux se prétendent catholiques. Ils seraient offensés si l'on prétendait qu'ils ne le sont point; ils ne sont catholiques que de nom. Qu'ils se séparent donc de la religion catholique; le jour où ils abandonneront notre sainte religion, ce sera pour elle un jour de gloire et de bonheur. Elle sera heureuse d'être débarrassée de ces mauvais catholiques qui font sa honte et son déshonneur!

Durant la dernière révolution en France, ceux qui ont massacré l'Archevêque de Paris et ses prêtres se disaient aussi catholiques. Leur dire qu'ils n'étaient pas des catholiques eût été enflammer leur courroux et s'exposer à recevoir un cartel pour une pareille offense.

Avant longtemps, mes frères, l'Eglise verra peut-être de mauvais jours; aussi, devons-nous redoubler de zèle contre ses ennemies. Ceux qui insultent les prêtres et veulent les empêcher de parler oublient que nous représentons Jésus-Christ, tout indignes que nous en soyons, et que les opprobres dont ils nous abreuvent retombent sur Jésus-Christ.

Ici, le prédicateur égosillé a été obligé d'inter-